

Ecrit par le 12 janvier 2026

# Les violences sur élèves vues par Wingz pour l'Echo du Mardi



Ecrit par le 12 janvier 2026

**CETTE FOIS, JE NE  
PASSERAI PAS SOUS  
SILENCE DES VIOLENCES  
SUR UN ÉLÈVE !**

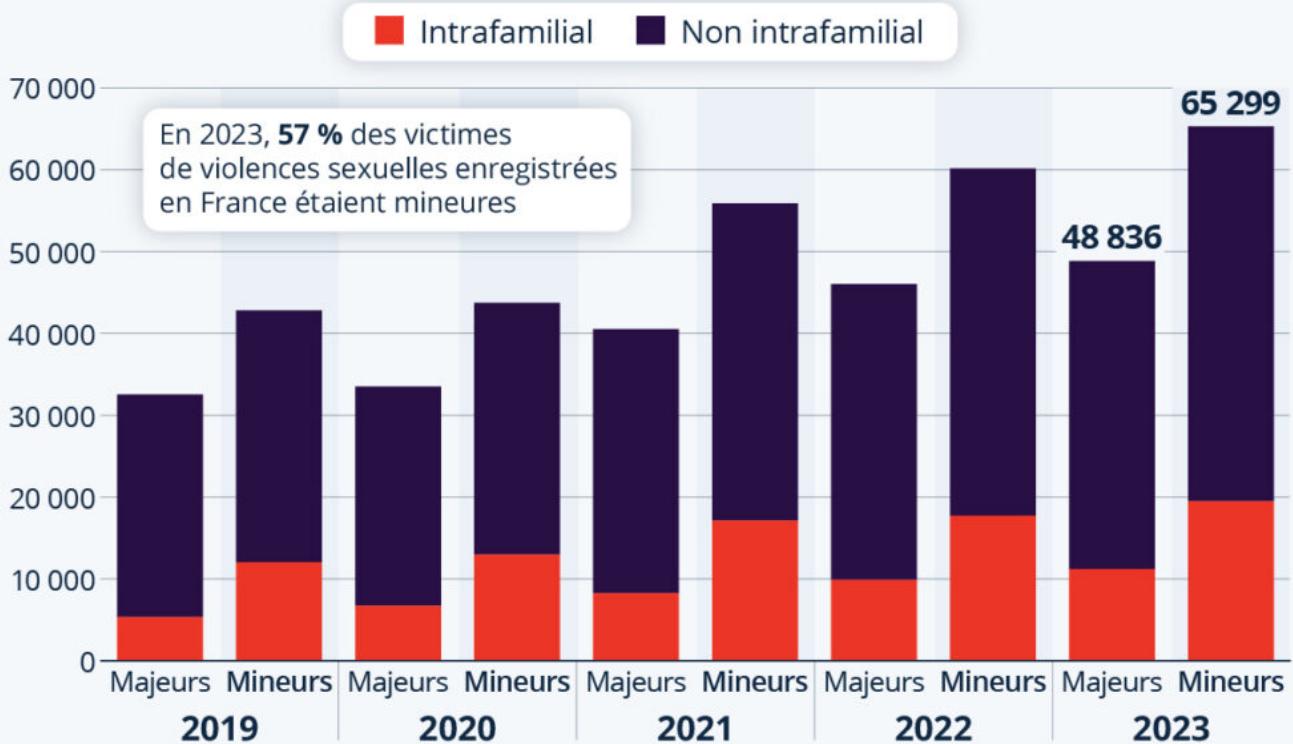


## La majorité des victimes de violences sexuelles sont mineures

Ecrit par le 12 janvier 2026

# La majorité des victimes de violences sexuelles sont mineures

Victimes de violences sexuelles enregistrées par les forces de l'ordre en France, selon l'âge et le cadre



Source : Ministère de l'Intérieur



**statista**

Le procès de Joël Le Scouarnec vient d'entrer dans sa quatrième semaine. L'ancien chirurgien, âgé de 74 ans, est jugé depuis le 24 février à Vannes, dans le Morbihan, pour des viols et agressions sexuelles commis entre 1989 et 2014, sur 299 patients. Parmi eux, beaucoup ont appris les faits lorsqu'ils ont été convoqués par les gendarmes : en 2017, le témoignage d'une voisine de six ans conduit à des perquisitions au domicile de Joël Le Scouarnec, chez qui sont retrouvés des journaux intimes détaillant

Ecrit par le 12 janvier 2026

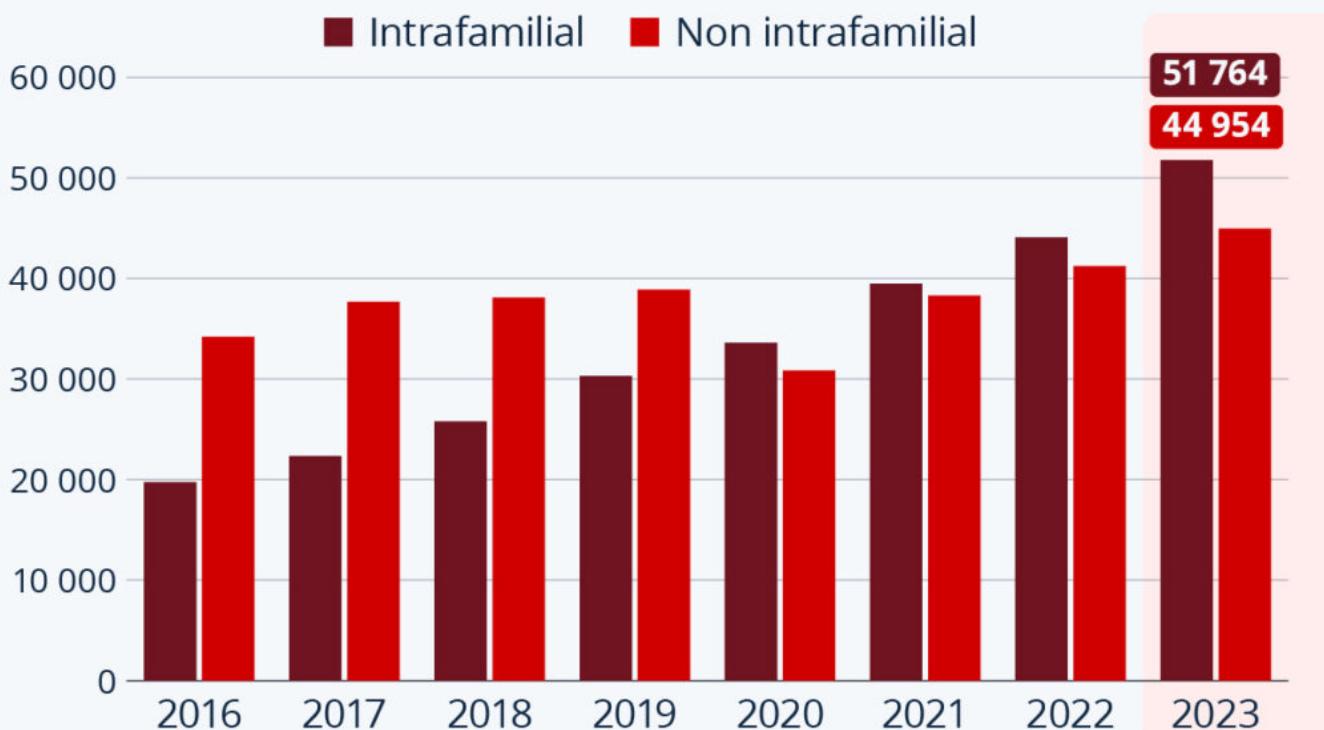
les viols et agressions sexuelles commis par le chirurgien sur ses patients alors sous anesthésie. Quelques semaines à peine après la fin du procès Pélicot, le pays fait donc face à une autre affaire de violences sexuelles 'hors-norme'.

Comme le montrent les [données](#) du ministère de l'Intérieur, en France, la majorité des victimes de violences sexuelles enregistrées par les forces de sécurité sont des mineurs. En 2023, ils représentaient 57 % des 114 135 victimes de violences sexuelles identifiées dans le pays. Plus de 85 % des ces victimes étaient des femmes. Le nombre de victimes de violences sexuelles enregistrées par les forces de l'ordre n'a cessé d'augmenter chaque année depuis 2019 ; cependant, ces données s'inscrivent dans un contexte de libération de la parole et de meilleur accompagnement des victimes.

Ecrit par le 12 janvier 2026

# De plus en plus de mineurs victimes de violences

Victimes mineures de violences physiques enregistrées par les services de sécurité en France, selon le cadre



Source : Service statistique ministériel de la sécurité intérieure



**statista**

## De plus en plus de mineurs victimes de violences

L'affaire de Bétharram n'en finit plus de secouer le pays. Alors que le Premier ministre, accusé d'avoir aidé à couvrir des violences au sein de l'établissement catholique Notre-Dame-de-Bétharram, a été entendu par commission d'enquête sur les violences dans les établissements scolaires la semaine dernière, le parquet de Limoges a confirmé, lundi 19 mai, avoir reçu une plainte pour « crime contre

Ecrit par le 12 janvier 2026

l'humanité » d'ancien élèves de l'école catholique Onazam, où ont officié des membres de la congrégation mise en cause pour les violences physiques et sexuelles dénoncées à Notre-Dame-de-Bétharram.

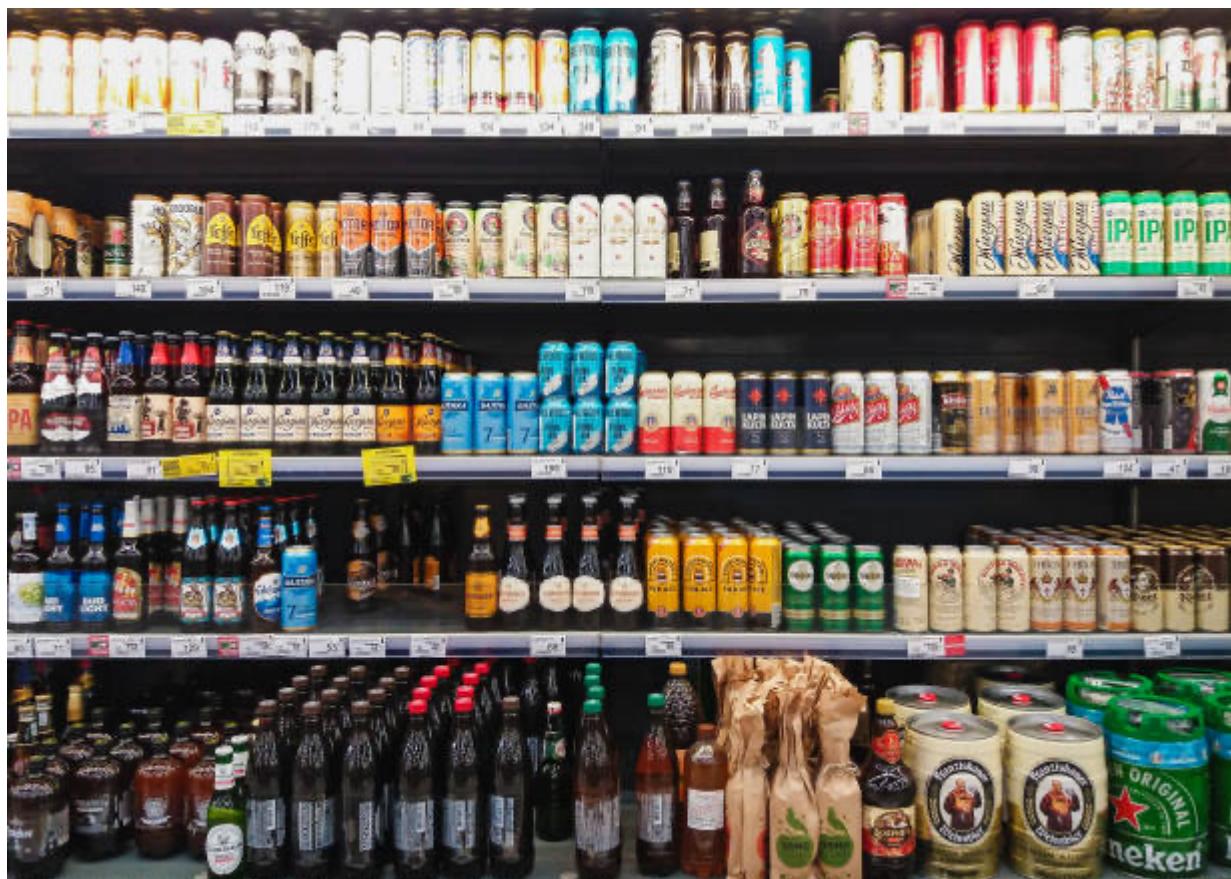
Comme le montre notre infographie, basée sur les [données](#) du Service statistique ministériel de la sécurité intérieure (SSMSI), le nombre de victimes mineures de violences physiques enregistrées par les services de sécurité en France n'a cessé de croître ces dernières années, passant de 53 929 en 2016 à 96 718 en 2023. Ces chiffres incluent les violences commises à l'intérieur et à l'extérieur du cercle familial. Les violences physiques contre les mineurs perpétrées au sein du cercle familial ont dépassé celles commises à l'extérieur de la sphère familiale en 2020, et leur nombre est depuis resté plus important chaque année.

De Valentine Fourreau pour [Statista](#)

---

## Carpentras : les épiceries de nuit devront fermer à 22h

Ecrit par le 12 janvier 2026



## **La Ville de Carpentras a décidé de renouveler l'arrêté municipal imposant la fermeture des épiceries de nuit à 22h, et ce, dès ce lundi 10 mars.**

Cet arrêté, imposant la fermeture des épiceries de nuit à 22h, vise à préserver la tranquillité publique, lutter contre les nuisances nocturnes, protéger les habitants des regroupements tardifs et prévenir les dégradations de l'espace public. « La consommation excessive d'alcool, disponible dans ces commerces, est un facteur aggravant des violences intrafamiliales et de l'insécurité routière, tout comme les produits stupéfiants, indique Serge Andrieu, maire de Carpentras. Il est donc de notre responsabilité d'utiliser tous les moyens à notre disposition pour limiter ces risques. »

La municipalité de Carpentras avait instauré un premier arrêté similaire en 2022 qui avait engendré des résultats très favorables. Ce nouvel arrêté, qui prendra effet ce lundi 10 mars, devrait s'appliquer pour une durée d'un an. « Face à l'augmentation du narcotrafic, cette réforme devient impérative », ajoute le maire.